



## Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2018

La législation municipale oblige le maire à faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et de dresser un portrait de la situation financière de la municipalité.

### **Bref compte rendu des principales réalisations de 2018**

En 2018, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- La mise en place d'un système sans papier;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (*Centre Raoul-Dandurand*, bibliothèque *La Ressource*, loisirs, journal local, site internet, école de musique, etc.);
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières : Réparation et pavage de plusieurs sections de routes de la municipalité ;
- L'avancement du projet d'assainissement des eaux: Communications régulières entre nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMH, MENVIQ et MTQ;
- L'avancement des travaux du lien piétonnier liant l'ancien boisé de la Fabrique et la mairie;
- Amélioration des outils d'informations : Mise à jour du site internet municipal (<http://ste-petronille.iledorleans.com>) et utilisation accrue du journal *Le Beaulieu* ;

- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente;

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur Éric Bussière est responsable du Comité Consultatif de l'Urbanisme, représente la municipalité au conseil d'administration du Journal Autour de l'Île. Il s'occupe aussi du déneigement, de l'éclairage et aussi de l'aménagement du terrain de jeu.

La responsabilité des loisirs et des activités communautaires revient à madame Marie-Claude Laflamme. Elle s'occupe aussi des communications et de la bibliothèque.

Monsieur Yves-André Beaulé est le responsable de la politique familiale - MADA, des activités communautaires, de la fête des bénévoles et de l'aménagement du boisé de l'Église.

Le conseiller Jean Côté, est responsable des infrastructures, des technologies de l'information et du Conseil sans papier.

Madame Lison Berthiaume est responsable de l'embellissement du territoire, de l'organisation du travail et du tableau de bord.

Madame Nancy Duchaine est responsable du transport adapté (Plumobile), du programme de gestion des matières résiduelles - PGMR, du plan de mesures d'urgence et de la piste de ski de fond.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.

Je profite également de cette occasion pour remercier monsieur Jean-François Labbé, notre directeur général qui ne cesse de nous rappeler les principes de rigueur. Il est supporté par Mme Noëlline Tardif. Monsieur Daniel Laflamme, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années et monsieur Stéphane Drolet.

### **RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS EN 2018\***

<b>HAROLD NOËL MAIRE</b>	
- Rémunération	9 180 \$
- Alloc. de dépenses (50%)	4 590 \$
Membre du Conseil des maires de la MRC	
- Rémunération	11 500 \$
- Alloc. de dépenses (50%)	5 750 \$
<b>ÉRIC BUSSIÈRE CONSEILLER</b>	
- Rémunération	4 044 \$
- Alloc. de dépenses (50%)	2 022 \$
<b>FRÉDÉRIQUE VATTIER CONSEILLÈRE</b>	
- Rémunération	2 886 \$
- Alloc. de dépenses (50%)	1 443 \$
<b>YVES-ANDRÉ BEAULÉ CONSEILLER</b>	
- Rémunération	4 416 \$
- Alloc. de dépenses (50%)	2 208 \$
<b>JEAN CÔTÉ CONSEILLER</b>	
- Rémunération	4 044 \$
- Alloc. de dépenses (50%)	2 022 \$
<b>LISON BERTHIAUME CONSEILLÈRE</b>	
- Rémunération	3 672 \$
- Alloc. de dépenses (50%)	1 836 \$

MARIE-CLAUDE LAFLAMME CONSEILLÈRE

- Rémunération 612 \$

- Alloc. de dépenses (50%) 306 \$

\* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 3 672 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2018.

### Une situation financière saine

En 2018, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements planifiés qui s'élevaient à 1 792 891 \$ et nous avons terminé l'année avec un surplus budgétaire de 281 404 \$. Le surplus de Sainte-Pétronille est donc de 909 618 \$ en date du 31 décembre 2018.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Ainsi, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme et nous n'encourons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon nos moyens, avec l'aide de nombreux bénévoles et en mettant en commun, avec les autres villages de l'Île, toutes les charges qui ont avantage à être partagées.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 192 716 710 \$ en 2017 est passé à 194 398 610 \$ en 2018.

Pour 2019, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, nous devons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles ainsi que de celles qui sont hors de notre contrôle

(SQ, MRC, CMQ, service d'incendie, service de gestion des matières résiduelles, etc.).

En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2019 est donc de 2 128 670\$.

Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an est déposé sur le portail de la Municipalité. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ a également été déposé.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.

Harold Noël, agr.  
Maire de Sainte-Pétronille

**Contrats municipaux de plus de 2 000 \$ conclus au cours de 2018 avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$**

**JMD Excavation**  
**Montant:** 38 192 \$  
**Description:** Travaux d'excavation et de voirie

**Englobe**  
**Montant:** 39 849 \$  
**Description:** Travaux de génie dans divers projets

**Contrats municipaux de plus de 25 000 \$ conclus au cours de 2018**

**Déneigement T.J.**  
**Résolution:** 2017-062  
**Date d'attribution:** 05-06-2017  
**Montant:** 68 000 \$ (Deuxième année d'option du contrat de déneigement donné le 28 octobre 2014 par la résolution 2014-055)

**Type d'appel d'offres:** Public  
**Description:** Déneigement des rues et des trottoirs

**SNC-Lavalin**  
**Résolution:** 2019-109  
**Date d'attribution:** 12-07-20178  
**Montant:** 362 734.63 \$  
**Type d'appel d'offres:** Public  
**Description:** Services professionnels pour les plan et devis – Dossier assainissement

## Demande de dérogation mineure

des eaux

### AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par Mme Maryse Grondin (lots #46-132, 46-133, 46-134-1, 46-135-1 et 46-159-P), Sainte-Pétronille. Ces lots sont situés dans la zone R-2 S-2.

Cette demande a pour but de permettre la construction d'un garage en cour avant plutôt qu'en cour arrière.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 5 août 2019, à 20 heures à la Mairie, 3, chemin l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 8<sup>e</sup> jour de juillet deux mille dix-neuf.

## Feux à ciel ouvert

Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

Les feux à ciel ouvert sont interdits sur le territoire de Sainte-Pétronille à moins de détenir une autorisation du chef pompier de la municipalité de Saint-Pierre.

Par feux de dans un d'un pare- sont



contre, les bois allumés foyer muni étincelles permis.

## Du nouveau pour nos promeneurs !

De tous les villages de l'île d'Orléans, Sainte-Pétronille est sans doute celui qui offre le panorama le plus spectaculaire avec ses impressionnantes échappées sur la rive sud, Québec, la baie de Beauport, la chute Montmorency et la Côte-de-Beaupré.

Au fil des ans, la municipalité a su y aménager quatre points d'observation : le quai Bowen, la chaussée Gagnon-Laflamme, l'anse aux Canots et la Promenade Horatio-Walker. En les rehaussant d'un décor végétal et en y disposant des bancs, pour le plus grand plaisir des promeneurs, elle a fait de ces points de vue des aires de repos, de détente et de contemplation. L'un de ces espaces s'est même doté d'un *Livres-service*, petite librairie d'échanges de bouquins pour inciter à la lecture, même sur place !

### Une halte à mi-hauteur du village

Jusqu'à présent, le noyau villageois avait pu paraître favorisé sur ce point : c'est que pareil aménagement ne peut se faire que dans des espaces publics. Aux lieux précédemment nommés s'ajoute évidemment le secteur institutionnel (mairie, centre communautaire et parc de loisirs), sans oublier le petit boisé de l'église dont l'aménagement est imminent. Pour le grand boisé, on ambitionne une éventuelle mise en valeur pour faciliter des déplacements piétonniers sécuritaires entre le haut et le bas du village : outre le fait d'en favoriser la mise en valeur, ce boisé pourrait être doté d'aires de repos.

En l'absence d'autres espaces à caractère public, jusqu'à ce jour les marcheurs faisant la grande boucle depuis la pointe jusqu'aux rues d'Orléans et Marie-Anne ne disposaient d'aucun lieu pour reposer leurs jambes ou reprendre leur souffle. Les résidents du secteur non plus, au cours de leur promenade dans ce quartier qui s'est développé jadis autour de la *route des Camps*.

Désormais, avec la récente mise en valeur d'une étroite bande appartenant à l'espace public, tout ce beau monde disposera d'un point d'arrêt et de détente. Dotée de bancs disposés dans un décor rustique, *La petite Halte* longe la bretelle nord joignant les rues d'Orléans et Marie-Anne. Elle brûle de vous accueillir ! Car, on le sait bien : *Sainte-Pétronille ça se marche !*



## Demande de dérogation mineure

### AVIS PUBLIC Village de Sainte-Pétronille

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par M. Jean-Christophe Vuillemard (lot # 174), Sainte-Pétronille. Ce lot est situé dans la zone R-5 S-1.

Cette demande a pour but d'implanter un garage en cour latérale au lieu de le placer en cour arrière comme prescrit à l'article 82 de règlement # 151 sur le zonage.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 5 août 2019, à 20 heures à la Mairie, 3, chemin l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 8<sup>e</sup> jour de juillet deux mille dix-neuf.

Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

